

COMMUNE DE DURANUS Séance du 24 février 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Gilles LE GUILLOCHET, Serge MAIFFREDI, Yvette MASSIERA, Françoise OTT

Représentés: Daniel GOBILLOT par Françoise OTT, Frédéric PEREIRA par Joël LECOQ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Achat bien immobilier au lieu dit La Condamine - DE_2023_009

Monsieur le Maire,

- propose d'acheter les parcelles C 292, 293, 294, 295, 296, 297, 311, 312, 316, 317, 319, 320, 323, 338, 483 d'une superficie totale de 38 773m2, comprenant un bâtiment au lieu dit La Condamine
- indique que le prix de vente est annoncé à 54 000 euros dans le cadre de la succession de Mr Gilbert Fayolle
- propose que cet achat soit destiné à l'installation d'un éleveur

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Mr le Maire et le charge d'effectuer les démarches.

Fait et délibéré à Duranus,
le 24 février 2023

le Maire,
Jean-Michel MAUREL.



RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2023 006-210600557-20230224-DE_2023_009-DE